

Politique Québécoise de Gestion des Matières Résiduelles (PQGMR)

Elle constitue la vision du Québec sur la gestion des matières résiduelles.

Elle vise fondamentalement à ce que seul le résidu ultime (non recyclable, non compostable) soit éliminé.

Le gouvernement a annoncé, par le biais de cette Politique, qu'il sera interdit, d'ici 2020, d'éliminer des matières organiques. Ces matières putrescibles (résidus verts, restes de table, cartons souillés, etc.), enfouies en conditions anaérobies (sans oxygène), génèrent du méthane et d'autres gaz à effet de serre responsables des changements climatiques.

Saviez-vous que selon la Politique, le papier et le carton devraient être banni de l'enfouissement depuis 2013 et le bois depuis 2014?

Le Plan d'action 2011-2015 découlant de la Politique vise à :

- Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées, soit une réduction de 110 kg/habitant par rapport à 2008;
- Recycler 70% du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels;
- Recycler 60% de la matière organique putrescible résiduelle;
- Recycler ou valoriser 80% des résidus de béton, de brique et d'asphalte;
- Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70% des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment.

Le compostage domestique

est une façon de réduire de moitié la quantité de déchets produits par votre ménage, tout en produisant un terreau riche en fertilisants dont raffolent les plantes.

Ce dont vous avez besoin :

- Composteur domestique;
- Aérateur à compost ou une pelle;
- Résidus riches en azote aussi appelés les verts, les matières humides (ex. pelures de fruits et de légumes, gazon frais, etc.);
- Résidus riches en carbone aussi appelés les bruns, les matières sèches (feuilles d'arbres, gazon sec, paille, journal, etc.).

Matières acceptées :

Résidus de jardinage :

- Feuilles mortes;
- Gazon;
- Végétaux;
- Vieux terreau d'empotage.

Résidus de cuisine :

- Fruits et légumes;
- Sachets de thé;
- Marc de café (avec filtres);
- Pâtes alimentaires;
- Pain;
- Riz et céréales;
- Essuie-tout.

Autres résidus :

- Papier déchiqueté;
- Journal;
- Papiers et cartons souillés par la nourriture (ex. boîte à pizza).

Ne PAS composter :

Viande, os, poisson, produits laitiers, fromage, graisses et huiles, excréments d'animaux.

Technique de compostage

1. Mettez en alternance vos résidus verts et vos résidus bruns;
2. Humidifiez, de temps à autre, le contenu avec un arrosoir de manière à ce que le compost ne soit ni trop sec ni trop humide (idéalement comme une éponge tordue);
3. Retournez de temps à autre, le contenu avec un aérateur ou une pelle.

À noter : le processus peut durer de 2 semaines à 2 ans, selon les résidus utilisés et l'effort fourni.

Mon compost est-il prêt?

Un compost mature détient les caractéristiques suivantes : couleur foncée, texture granuleuse, odeur terreuse.

Procurez-vous un composteur à prix réduit!

Dès 2017, dans le cadre de son programme pour encourager le compostage domestique, la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie vous offre la possibilité d'acquérir un composteur à prix réduit.

Conditions de participation :

- Être résident de la municipalité;
- Assister à une formation gratuite sur le compostage domestique.

Restez à l'affût du site Internet de la municipalité et du journal l'Écho pour connaître les prochaines dates de formation.

Herbicyclage et feuillicyclage

Ces pratiques consistent à laisser l'herbe coupée et les feuilles mortes sur la pelouse au moment de la tonte.

Les multiples avantages :

- Économie de temps d'entretien pour les citoyens;
- Diminution de la quantité de matières à traiter, donc réduction des coûts de collecte, de transport et de traitement;
- Réduction des impacts environnementaux liés au transport et au traitement;
- Meilleure résistance de la pelouse à la sécheresse et aux maladies;
- Diminution de l'utilisation d'engrais;
- Réduction de la consommation de sacs de plastique;
- Pratique facile à adopter.



Rognures de gazon? Feuilles?
Hachez-les! Osez sans sac!

Programmes environnementaux

En 2007, la municipalité a adopté le slogan
Sainte-Émélie-de-l'Énergie, La Verte !

Il traduit la préoccupation réelle et sensible de la Municipalité pour le développement durable et l'environnement en général.

Couches lavables

Saviez-vous que depuis 2009, la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie a adopté un programme d'aide financière pour encourager l'utilisation de couches lavables? C'est un programme très généreux grâce auquel la municipalité remboursera aux familles ayant un jeune enfant et résidant sur le territoire municipal, cinquante pour cent (50%) des coûts encourus pour l'achat de couches lavables et réutilisables, jusqu'à concurrence d'un montant de **250\$ par enfant!!**

Avantages économiques et environnementaux

L'impact environnemental des couches jetables est considérable puisque leur fabrication implique une importante consommation de matières premières telles que l'eau, le pétrole et les arbres.

La couche jetable, comparativement à la couche lavable :

- Consomme 3,5 fois plus d'énergie;
- Consomme 2,3 fois plus d'eau;
- Crée 90 fois plus de déchets.

Entre sa naissance et le moment où il sera propre, un bébé utilisera près de 5000 couches jetables ce qui représente une tonne de déchets qui aboutira au site d'enfouissement! Les matériaux de ces couches prennent environ 500 ans avant de se dégrader, période au cours de laquelle elles émettent, en plus, des produits hautement toxiques comme le méthane.

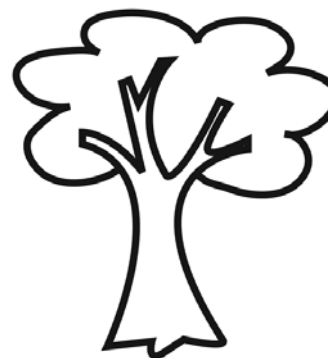
De plus, les parents dépenseront plus de 1500\$ en achat de couches jetables....

Ça vaut la peine d'y penser. Contactez la municipalité pour connaître les modalités de remboursement.

Source : <http://www.equiterre.org/>

Économiseurs d'eau

La municipalité de Sainte-Émélie-de l'Énergie a acquis 50 trousse de produits économiseurs d'eau et d'énergie homologués WaterSense via le programme d'Hydro-Québec. Il s'agit de pommes de douche et d'aérateurs de robinet permettant de sauver des milliers de litres d'eau par année ainsi que de faire baisser votre facture d'électricité. La distribution gratuite se fera en mai, dans le cadre de la journée du *Mois de l'arbre et des forêts*. Restez à l'affût.



Programme de plantation d'arbres

Saviez-vous que le mois de mai est le *Mois de l'arbre et des forêts*? Surveillez le site Internet de la municipalité et le bulletin l'Écho pour en savoir plus sur la distribution gratuite d'arbres dans le cadre de cet événement.



INFO - dépliant - no. 3

de la municipalité de
Sainte-Émélie-de-l'Énergie



INFO-dépliant : À CONSERVER Édition : Janvier 2017

Collection environnement : INFO-dépliant

Le compostage domestique et autres programmes environnementaux



Municipalité de
Sainte-Émélie-de-l'Énergie
241, rue Coutu
Sainte-Émélie-de-l'Énergie
J0K 2K0

☎ 450-886-3823

Télécopieur : 450-886-9175

Courriel : stemelie@intermonde.net